



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 19

NOMBRE DE VOTANTS : 25

L'an deux mille vingt-deux, le 13 Décembre 2022 à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 7 Décembre 2022, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

**PRESENTS :**

Messieurs DUCOUT –BEYRAND – CELAN – CHIBRAC - GARRIGOU - GASTEUIL - LANGLOIS - PROUILHAC - PUJO - QUINTANO – QUISSOLLE

Mesdames BETTON – BINET - COMMARIEU – ETCHEVERS – HANRAS – MOREIRA - REMIGI – SILVESTRE

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur BABAYOU

Madame ROUSSEL

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Madame BOUSSEAU à Madame REMIGI

Madame BOUTER à Madame HANRAS

Madame PENARD à Madame ETCHEVERS

Monsieur RECORs à Monsieur DUCOUT

Madame SIMIAN à Monsieur BEYRAND

Monsieur ZGAINSKI à Madame MOREIRA

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Jean-Pierre LANGLOIS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur LANGLOIS qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2022 - DÉLIBÉRATION N° 2022/7/9.  
Réf 8.8

**OBJET : PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) ANNEES 2023-2028 – ADOPTION.**

Monsieur BEYRAND expose,

Le Conseil Communautaire du 22 septembre 2020 a approuvé à l'unanimité l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Le diagnostic du PLPDMA a été présenté en Commission « durable et transition » le 1er décembre 2020 et le plan d'action le 29 novembre 2022.

Le PLPDMA été envoyé aux membres de la CCES pour avis.

6 axes ont été définis pour répondre aux objectifs de réduction des déchets sur le territoire :

- Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets
- Communiquer et sensibiliser sur la prévention
- Réduire et gérer à la source les biodéchets et les déchets verts
- Réemploi, réparation, réutilisation
- Développer les filières de valorisations
- Réduire les déchets des entreprises

Le programme d'action proposée est évolutif et sera construit avec les partenaires durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées.

Il vous est proposé d'adopter le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour les années 2023-2028.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Fait siennes** les conclusions du rapporteur
- **Adopte** le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour les années 2023-2028.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT



Pierre DUCOUT

Le Président

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 16/12/2022 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 16/12/2022

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 16/12/2022 

ID : 033-243301165-20221213-2022\_7\_9-DE

# 2023- 2028

## Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés PLPDMA



Diagnostic

Plan d'actions

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 16/12/2022 

ID : 033-243301165-20221213-2022\_7\_9-DE

# Sommaire

I.	Contexte du PLPDMA .....	3
1.	Définition, La prévention des déchets : C'est quoi ? .....	3
2.	Cadre réglementaire : .....	4
3.	Qu'est-ce que le PLPDMA ? .....	5
II.	Diagnostic de territoire .....	6
1.	Profil socio-économique du territoire .....	6
a.	Le territoire .....	6
b.	Aspects sociodémographiques .....	6
2.	Diagnostics déchets .....	13
a.	Fonctionnement de la gestion des déchets .....	13
b.	Production et évolution des flux .....	14
3.	Analyse des gisements d'évitement de déchets .....	15
4.	Analyse AFOM .....	17
III.	Les actions du PLPDMA .....	18
1.	Modalité d'élaboration et de suivi du programme d'actions .....	18
2.	Le programme d'actions .....	18
1.	Les fiches actions .....	19
	Axe 1 Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets .....	19
	Axe 2 Communication et sensibilisation .....	20
	Axe 3 Réduire et gérer à la source les biodéchets et les déchets verts	
	Fiche 1 : Amplifier et généraliser la pratique du compostage .....	21
	Fiche 2 Gestion de proximité des déchets verts .....	23
	Axe 4 Réemploi, réparation, réutilisation	
	Fiche 1 Création d'une recyclerie .....	24
	Fiche 2 Développer le don, la revente, la réparation .....	25
	Axe 5 Développer de nouvelles filières .....	26
	Axe 6 Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets .....	27

## I. Contexte du PLPDMA

### 1. Définition, La prévention des déchets : C'est quoi ?

#### ➤ Définition et périmètre de la prévention des déchets

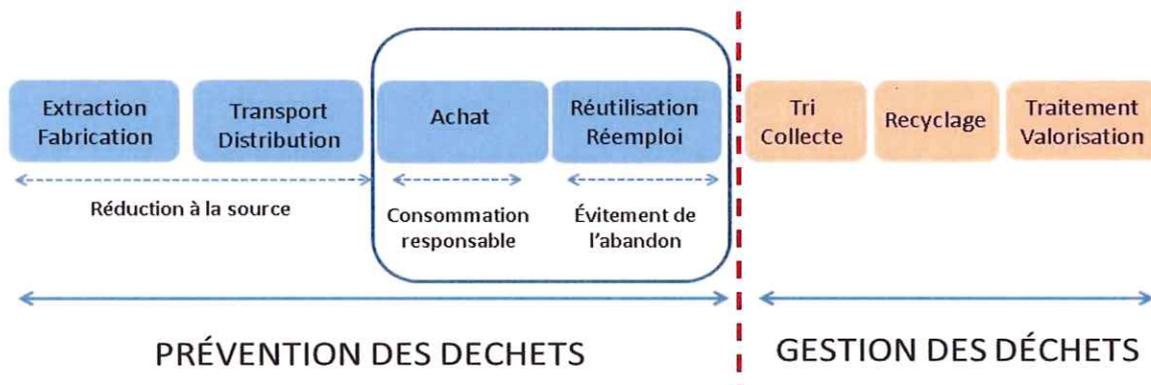
La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition et limiter leur nocivité, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente.

Une distinction doit être faite entre la prévention et la gestion des déchets. Cette dernière concerne le produit lorsqu'il est devenu déchet, alors que la prévention a pour objectif d'éviter que le produit ne devienne un déchet.

Ainsi la prévention se décompose en :

- Prévention quantitative : éviter, réduire ou retarder l'abandon des produits.
- Prévention qualitative : limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements.

#### Schéma prévention gestion des déchets

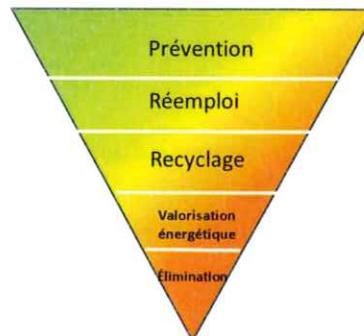


## 2. Cadre réglementaire :

La prévention des déchets est une priorité des politiques de gestion des déchets.

La directive Cadre Européenne de 2008 et le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 instaurent une hiérarchie des modes de gestion des déchets, et placent la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets.

Hiérarchie des normes



La législation a fortement évolué ces dernières années et renforcé cette priorité.

Au niveau national :



En 2009, la loi Grenelle 1, suivie, l'année suivante, de la loi Grenelle 2, ont enclenché un processus de prédominance pour la prévention des déchets.



En 2015 la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention.



En 2020, le 10 février la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Instaurer une collecte séparée des textiles et des déchets dangereux des ménages pour 2025 au plus tard.

Au niveau régional, la Nouvelle Aquitaine a adopté son plan de prévention et gestion des déchets le 21 octobre 2019 et inscrit l'objectif de diminution de 12% du tonnage entre 2010 et 2025.

La Communauté de Communes Jalle Eau Bourde répond à ses obligations et met en place son programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour travailler pleinement à cette dynamique.

### 3. Qu'est-ce que le PLPDMA ?

Le PLPDMA Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés est régi par le décret n°2015-662 du 15 juin 2015 qui précise les modalités d'élaboration et de révision. C'est un programme d'actions qui définit les objectifs de réduction des quantités de déchets, ainsi que les mesures mises en place pour les atteindre.

Il doit comporter :

- Un état des lieux
- Un diagnostic déchet du territoire
- Les objectifs de réduction
- Les mesures à mettre en œuvre (programme d'actions)
- Les partenariats, moyens humains, budget
- Les indicateurs et les modalités d'évaluation et de suivi

## II. Diagnostic de territoire

### 1. Profil socio-économique du territoire

#### a. Le territoire

La CC JEB a été créée en janvier 2013, elle a vu le jour suite à l'intégration de Saint-Jean d'Illac au sein de la Communauté de Communes Cestas-Canéjan créée en 2019.

La superficie du territoire représente 232,2 km<sup>2</sup>, pour un taux de densité de 132,8 hab/km<sup>2</sup>, plus faible que la moyenne départementale (158,7 hab/km<sup>2</sup>). La CC JEB est très boisée avec plus de 20000 hectares de bois et forêts.

Elle est constituée de communes péri-urbaines.

Elle est traversée par l'autoroute A63.

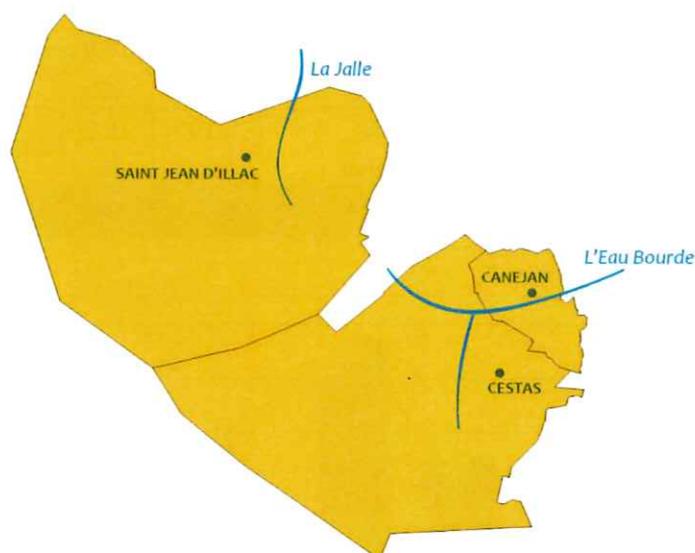


Figure 1 : Carte du territoire de la CC JEB

#### b. Aspects sociodémographiques

##### ➤ La population

Les données statistiques INSEE présentées dans ce chapitre sont élaborées à partir des populations issues du recensement de 2017

La population est de 30 838 habitants en 2017 :

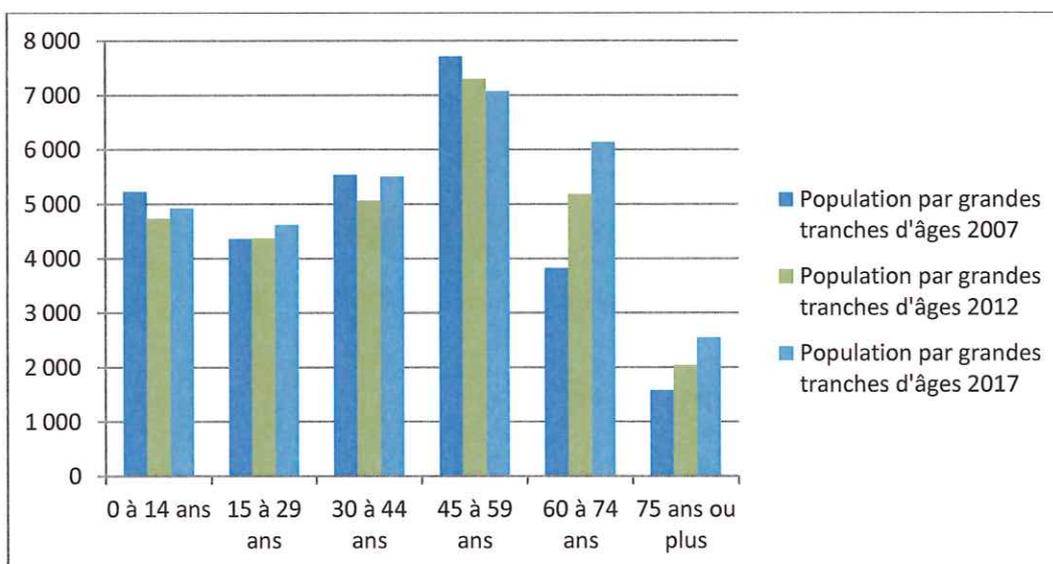
**Tableau 1 : Répartition par communes du nombre d'habitants**

	2007	2012	2017
<b>CC JEB</b>	<b>28 285</b>	<b>28 725</b>	<b>30 838</b>
<b>Canéjan</b>	5 086	5 187	5 539
<b>Cestas</b>	16 658	16 379	16 922
<b>Saint Jean d'Illac</b>	6 541	7 159	8 377

La CCJEB voit sa population qui augmente particulièrement depuis 2012 (+ 2113 habitants contre 500 habitants supplémentaire entre 2007 et 2012). La variation annuelle moyenne de la population de 2012 à 2017 est de 1,4 %, comme pour le département de la Gironde (1,3 %)

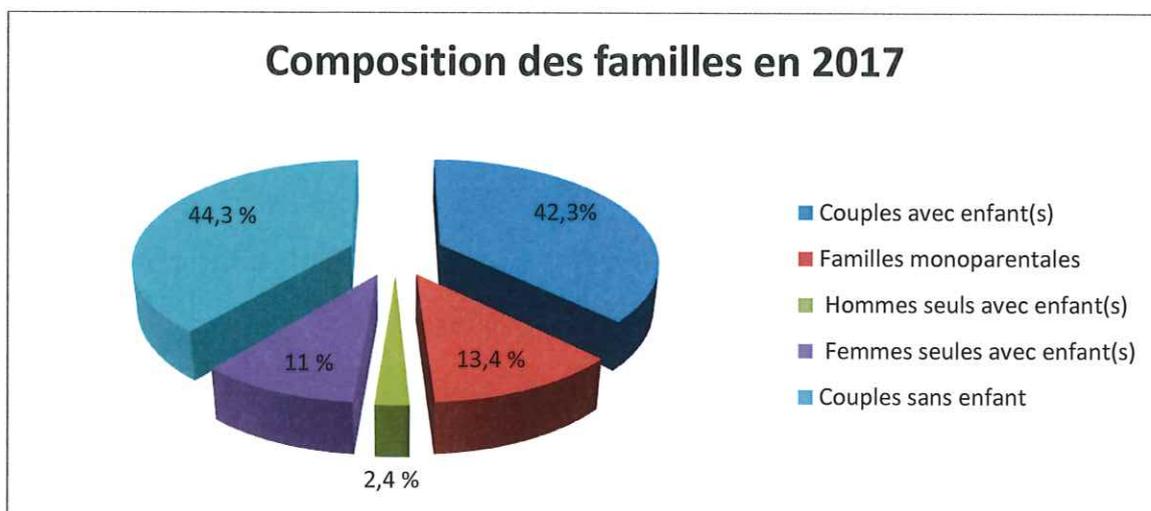
**Tableau 2 et graphique 1 : Répartition de la population par tranche d'âge en 2017**

	2017	%	%
<b>0 à 14 ans</b>	4 928	16	31
<b>15 à 29 ans</b>	4 628	15	
<b>30 à 44 ans</b>	5 510	17,9	40,9
<b>45 à 59 ans</b>	7 080	23	
<b>60 à 74 ans</b>	6 140	19,9	28,2
<b>75 ans ou plus</b>	2 553	8,3	
<b>Ensemble</b>	<b>30 838</b>	<b>100</b>	<b>100</b>



La population tend à devenir de plus en plus âgée avec une augmentation de la part des plus de 60 ans et une diminution de la tranche des 45-59 ans.

**Graphique 2** : Composition des familles en 2017



➤ **Caractéristiques des logements**

**Tableau 3** : Part des logements individuels et collectifs en 2017

	Canéjan		Cestas		SJI		CC JEB	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
<b>Maisons</b>	1 902	71,20%	6 729	91,70%	2 752	74,80%	11 382	83,20%
<b>Appartements</b>	765	28,60%	566	7,70%	889	24,20%	2 220	16,20%

Le territoire est constitué principalement d'un habitat pavillonnaire, **83%** des logements sont des **maisons individuelles**

En 2017, 71,3% des ménages sont propriétaires de leur logement.

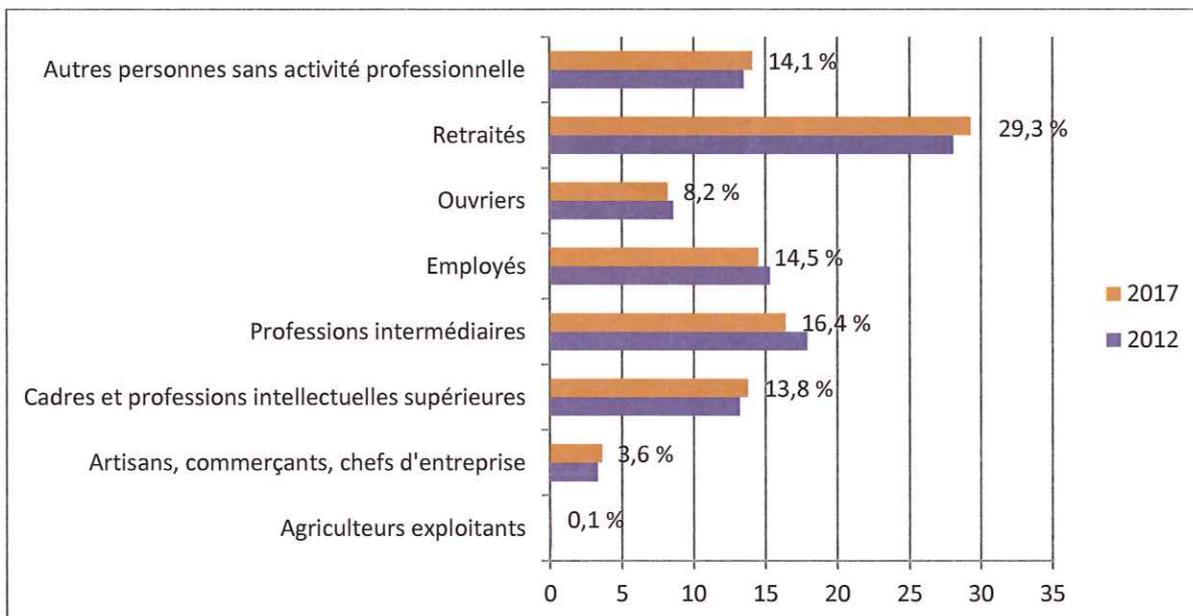
Parmi les locataires 13,3% sont en logement social. Et 1,2% des ménages sont hébergés gratuitement.

Sur l'ensemble des logements 2,4% sont des résidences secondaires, et 2,8% sont vacants.

➤ *Aspects économiques*

## Les catégories socio-professionnelle

**Graphique 3 :** Pourcentage de la population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012 et 2017



La proportion des ménages retraités est assez forte (plus de 29%).

Les cadres, professions intermédiaires et employés sont les catégories les plus représentées.

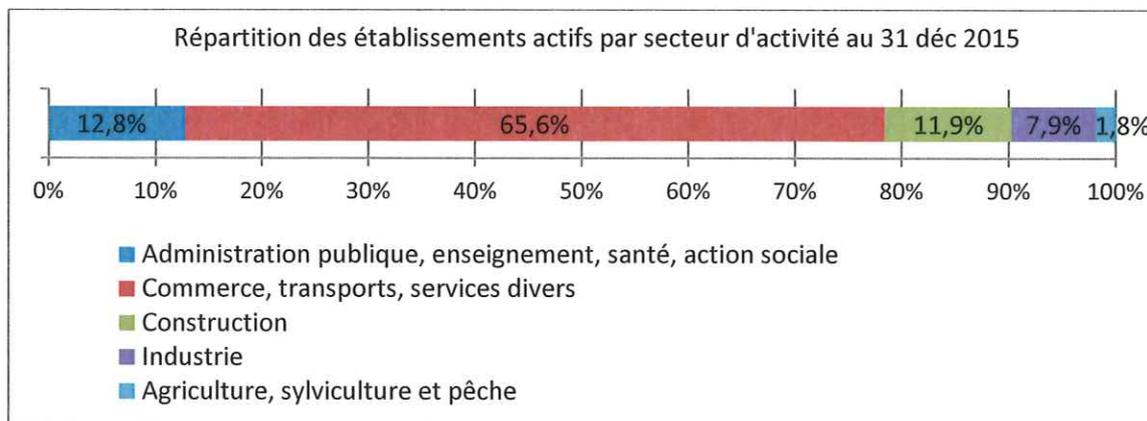
68,1% des ménages fiscaux sont imposés.

Taux de chômage : 9,2 %

Lieu de travail : 79,1 % des actifs travaillent hors de la CCJEB.

## L'appareil productif et les établissements du territoire

**Graphique 4 : Répartition des établissements actifs par secteurs d'activité au 31 décembre 2015**



Le commerce, les transports et les services divers représentent la majorité des établissements 65.6%.  
 La majorité des établissements ont moins de 10 salariés

**3493 établissements** sont présents sur la CC JEB. De nombreuses zones d'activités et logistiques couvrent le territoire.

**Tableau 4 : Zone d'activités présentes sur le territoire par commune**

Canéjan	Cestas	Saint Jean d'Ilac
Actipolis Parc Industriel de Pessac-Canéjan ZA du Poujeau-Pendu La Briqueterie Le Parc D'Activité du Courneau	Zone d'Activités Technologiques de Marticot Zone d'Auguste Zone de Tocotoucau Zones de Jarry et Pot au Pin dédiées à la logistique	Zone d'Activités de Pierroton Zone d'Activités des Cantines Zone tertiaires Les Palanques Zone d'Activités de Baron Zone d'Activités Labory Baudran Zone d'Activités Péronette Zone d'Activités du Forgeron et des Deux-Poteaux

### ➤ *Le tourisme :*

En 2020, la CCJEB dispose de 3 hôtels :

Sur la commune de Cestas un hôtel de 141 lits et un hôtel sur l'Aire d'autoroute, ce dernier est collecté par un prestataire privé.

Sur la commune de Saint-Jean d'Ilac un appart'hotel de 814 lits qui est en partie une résidence étudiante, qui est également collecté par un prestataire privé.

Les résidences secondaires représentent 2.4%.

➤ **Structures publiques**

De nombreuses structures publiques maillent le territoire.

**Tableau 5 : Structure de la petite enfance sur le territoire.**

Structures	Adresse	Commune
Bébés Copains (16 places)	2 MARECHAL JUIN (AVENUE)	CESTAS
Petits Futés	4 CHANTEBOIS (CHEMIN)	CESTAS
Bons Ptits Diables (20 places)	22 FOURC (ROUTE DE)	CESTAS
Maison de la Petite Enfance	1 ESTIBERE (CHEMIN DE L')	CESTAS
Maison de la Petite Enfance « La Lanterne Magique »	2 LUCANES (ALLEE)	CANÉJAN
Multi accueil Municipal "Babillac" (60 places)	743 BORDEAUX (AVENUE DE)	SAINT-JEAN-D'ILLAC

**Tableau 6 : Liste des établissements scolaires maternelles/élémentaires sur le territoire.**

Nom école	Commune
MAURICE CAREME	CANÉJAN
JACQUES BREL	CANÉJAN
MARC REBEYROL	CANÉJAN
CASSIOT	CANÉJAN
LES GRAINES DE BONHEURS (école privée hors contrat)	CANÉJAN
JEAN MONNET	SAINT-JEAN-D'ILLAC
PAUL CEZANNE	SAINT-JEAN-D'ILLAC
MAURICE RAVEL	SAINT-JEAN-D'ILLAC
JACQUES PREVERT	SAINT-JEAN-D'ILLAC
MAGUICHE	CESTAS
PARC	CESTAS
PIERRETTES	CESTAS
REJOUIT	CESTAS
BOURG	CESTAS

**Tableau 7** liste des établissements du secondaire:

Collège Cantelande	Cestas
Collège de l'Estey	Saint Jean d'Ilac

**Tableau 8** Établissements de santé :

EPHAD Duc de l'Orge	437 avenue du Duc de L'Orge	Saint Jean d'Ilac
Maison de retraite médicalisée Seguin	15 Chemin du Biala	Cestas
EPHAD Chantefontaine	3 Chemin Chantefontaine	Cestas
Maison de repos l'Ajoncière	Chemin de Camparian	Canéjan

**Marché hebdomadaire :**

Saint Jean d'Ilac : Samedi matin Place Charles de Gaulle

Cestas : Dimanche matin Place du Souvenir

## 2. Diagnostics déchets

### a. Fonctionnement de la gestion des déchets

La Communauté de Communes a la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle en délègue l'exécution à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics.

La collectivité n'a pas l'obligation de collecte des déchets des entreprises, mais elle les collecte néanmoins, dans les zones d'activités il y a uniquement une collecte pour les ordures ménagères (déploiement prévue de la collecte sélective en 2023).

Le territoire dispose de 2 déchetteries à Saint-Jean d'Illac et à Canéjan.

**Tableau 9: Fonctionnement de la collecte**

Flux	Collecte	Fréquence	Exutoire
Ordures ménagères Résiduelles	Porte à Porte	C2 (C1 en 2023)	ISDND de Lapouyade (33) A partir d'avril 2020 ISNDD Bègles (33)
Emballages ménagers	Porte à Porte	C1	Centre de tri de Laluque (40) A partir d'avril 2020 Centre de tri de Bègles (33)
Verre	Porte à Porte Point d'Apport Volontaire (Saint Jean D'Illac/ Canéjan)	C0.25 pour le PàP sauf le collectif en C1	IPAQ à Vayres (33)

#### ➤ *Mode de financement :*

Le service des déchets est financé par :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), c'est un mode de financement indexé sur la valeur locative des lieux de résidence, payé par les particuliers et des professionnels.
- La redevance Spéciale (RS) payé par les professionnels qui est uniquement en place sur la commune de Saint-Jean d'Illac.

## b. Production et évolution des flux

**Tableau 10 :** Comparatif de production de déchets en kg/habitants en 2019

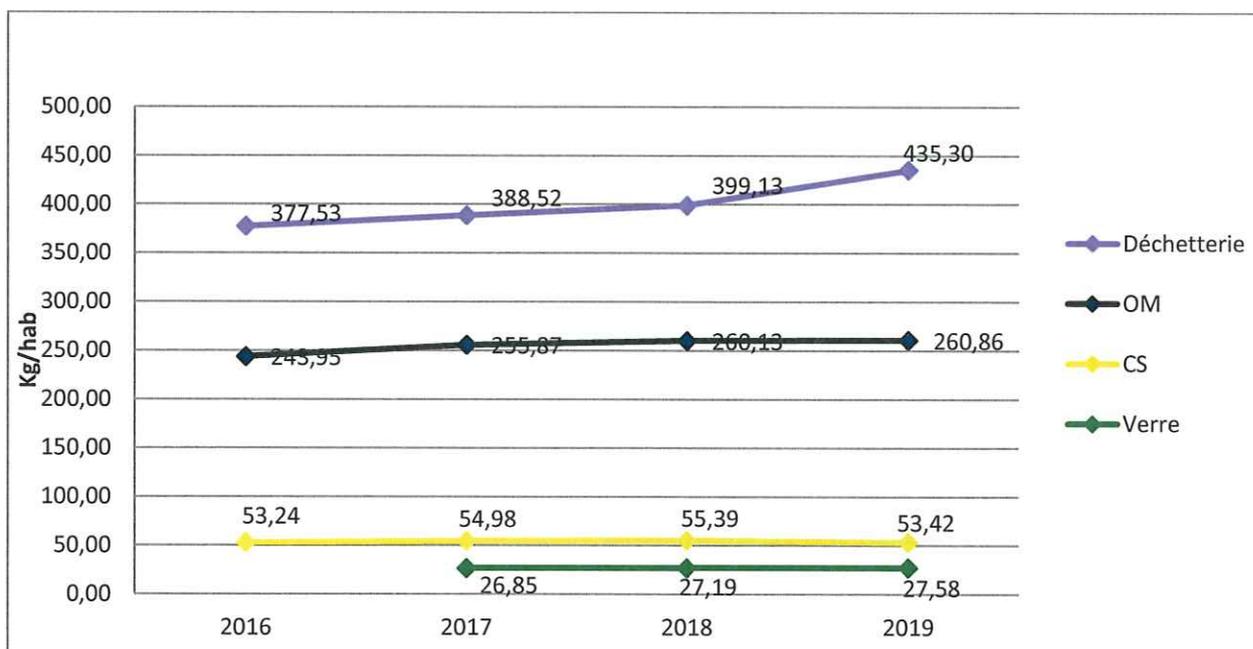
	Nationale*	Nouvelle Aquitaine**	Gironde**	CC JEB
OMR	254	244	259	261
Bio déchets		7	9	
<b>Recyclables :</b>	<b>109</b>	<b>94</b>	<b>91</b>	<b>81</b>
<i>Tri</i>		57	57	53
<i>Verre</i>		37	34	28
Déchetteries hors gravats	162	261	254	377
Gravats	55	69	56	59
<b>TOTAL</b>	<b>580</b>	<b>675</b>	<b>669</b>	<b>777</b>

\*données ADEME 2019

\*\*données AREC 2018

Par rapport à la moyenne nationale et locale, la CC JEB a un ratio de production de déchets ménagers et assimilés au-dessus de la moyenne nationale et locale, et des ratios plus faibles pour le recyclage.

**Graphique 5 :** Évolution flux déchets en kg/habitants 2016-2019



Le tonnage reste relativement stable pour les OMR et la CS bien qu'il y ait eu une augmentation de la population.

Par contre le tonnage récupéré en déchetterie ne cesse d'augmenter et est élevé par rapport à moyenne locale.

**Tableau 11 : Les flux en déchetteries en 2019**

	Déchetterie Canéjan	%	Déchetterie St-Jean	%	Ensemble des déchetteries	Kg/habitants	%
Déchets verts	3 809,46	50,81%	2 309,57	45%	6 119,03	198,42	48,25%
Tout Venant	1 901,27	25,36%	1 395,77	27%	3 297,04	106,91	26 %
Bois	742,99	9,02%	284,30	5%	1 027,29	33,31	7,65%
Cartons	198,10	2,64%	101,29	2%	299,39	9,71	2,36%
Ferraille	274,48	3,66%	237,47	5%	511,95	16,60	4,04%
Gravats	1 151,22	15,36%	659,75	13%	1 810,97	58,73	14,28%
DEEE	115,21	1,54%	50,39	1%	165,60	5,37	1,31%
Autres (huile, peintures...)	47,51	0,63%	144,87	3%	192,38	6,24	1,52%
<b>Total</b>	<b>7 497,24</b>	<b>100 %</b>	<b>5 183,42</b>	<b>100%</b>	<b>12680,66</b>	<b>411,20</b>	<b>100%</b>

On constat que les 2 flux principaux déchets verts et tout-venant représentent les trois quart des apports.

### 3. Analyse des gisements d'évitement de déchets

Déterminer les gisements de déchets pouvant être rapidement diminués nécessiterait d'opérer des caractérisations des ordures ménagères résiduelles (OMR) afin de connaître précisément le contenu des poubelles après tri des matières recyclables. Pour ce faire, la méthode préconisée par l'ADEME est le MODECOM qui consiste à analyser le contenu d'échantillons de poubelles plusieurs fois dans une année.

Néanmoins, une telle opération nécessite du temps et un budget important. Aussi, il a été décidé ici de s'appuyer sur les données MODECOM Nationale ainsi que sur des territoires comparables au notre et de les extrapoler à notre territoire, et de s'appuyer sur les objectifs de réduction des déchets définie dans le PLPDMA de la Région Nouvelle Aquitaine.

Diminution des DMA -12% d'ici 2028.

En agissant prioritairement sur les flux suivants :

- Réduction des OMR
- Détournement des bio-déchets
- Réduire la part des déchets encombrants
- Limiter la prise en charge des déchets verts par le service public

La CCJEB produit actuellement 777 kg/hab/an de DMA, en 2028 sa production devrait être de 684 kg/hab/an soit une baisse de 23 kg/hab/an entre 2023 et 2028.

➤ Potentiels de réduction des déchets sur la CC JEB :

Actions ciblées	Gisement impacté	Potentiel de réduction
Compostage	OMR	13 kg/hab/an
Sensibilisation aux achats légers en déchets et emballages	OMR et CS	2 kg/ hab/an
Gaspillage alimentaire	OMR	2 kg/ hab/an
STOP PUB	OMR et CS	1 kg/hab/an
Textiles	OMR et déchetterie	3 kg/hab/an
Produits dangereux	OMR et déchetterie	1 kg/hab/an
Encombrants	Déchetterie	8 kg/hab/an
Déchets verts	Déchetterie	12 kg/hab/an
		<b>42 kg/hab/an</b>

## 4. Analyse AFOM

Le tableau suivant permet de mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) autour du projet de PLPDMA. Cette méthode permet de mettre en évidence les points de vigilance et les points d'appui dans la réalisation du PLPDMA.

<p><b>Atouts</b></p> <p>Une promotion du compostage initiée dès 2005 (vente à tarif préférentiel)</p> <p>Distribution de STOP PUB</p> <p>Associations présentes sur le territoire qui agissent sur le développement durable, et sur l'économie sociale et solidaire</p> <p>Petite collectivité : 3 communes</p>	<p><b>Freins/ Faiblesses</b></p> <p>Population active qui travaille en dehors de la CCJEB</p> <p>Financement de la gestion des déchets par la TEOM.</p> <p>Peu de moyens de communication utilisés sur la gestion des déchets</p> <p>Nombreuses entreprises sur un territoire où une seule des communes applique la redevance spéciale</p>
<p><b>Opportunités</b></p> <p>Grande majorité de pavillons et de propriétaire : plus adapté pour la pratique du compostage. + logements collectifs de petites tailles.</p> <p>Taux de ménages fiscaux imposés de 68% et des CSP plutôt aisées : plus faciles à sensibiliser.</p> <p>Possibilité de composter, de développer la gestion à domicile pour les déchets verts.</p> <p>Cadre réglementaire, loi, AAP</p> <p>Prise de conscience progressive de la population sur les enjeux environnementaux</p>	<p><b>Menaces</b></p> <p>Population active difficilement mobilisable la semaine</p> <p>Une partie de la population plus âgée n'a pas accès à la communication en ligne</p> <p>Grande majorité de pavillons : forte production de déchets verts</p> <p>Concurrence des associations de l'économie sociale et solidaire</p>

### **III. Les actions du PLPDMA**

#### **1. Modalité d'élaboration et de suivi du programme d'actions**

Le planning de validation du PLPDMA est prévu de la façon suivante :

- Présentation en commission « Durable et Transition » le 29 novembre 2022.
- Envoi du plan aux membres de la CCES pour avis.
- Présentation au Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 pour adoption.

Pour le suivi du programme d'actions, la CCES sera convoquée au premier semestre 2023, puis à minima annuellement.

#### **2. Le programme d'actions**

Le programme d'action du PLPDMA a été regroupé dans 6 thématiques en adéquation avec les politiques nationales, régionales :

1. Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets
2. Communiquer et sensibiliser sur la prévention
3. Réduire et gérer à la source les biodéchets et les déchets verts
4. Réemploi, réparation, réutilisation
5. Développer les filières de valorisations
6. Réduire les déchets des entreprises

Le plan d'actions est décliné dans 8 fiches actions. Cette mise en œuvre opérationnelle est évolutive et sera précisée et construite avec les partenaires et durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées.

## 1. Les fiches actions

Axe 1 :		Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets																																														
		Sensibilisation des agents et élus à la prévention des déchets																																														
<b>Gisement impacté</b>	Tous les flux																																															
<b>Public cible</b>	Le personnel et les élus																																															
<b>Objectif général</b>	Sensibiliser les agents et les élus aux enjeux de la prévention des déchets afin de les inciter à mettre en œuvre et utiliser toutes les solutions qui leurs sont proposées pour réduire leurs déchets.																																															
<b>Contexte</b>	L'acceptation des changements passe par la compréhension des enjeux, des bénéfices individuels et collectifs.																																															
		Descriptif de l'action				Partenaires potentiels																																										
		a) Formation des élus : Organisation des visites des élus sur les sites ou établissements mettant en place des démarches éco-exemplaires	ADEME, CNFPT, Région Nouvelle Aquitaine																																													
		b) Formation des agents : Définir les besoins en formation et les proposer aux agents	ADEME, CNFPT, Région Nouvelle Aquitaine																																													
		c) Prise en compte de la prévention dans les marchés publics																																														
		d) Diffuser des messages de prévention et outils mettant en évidence les gestes et bénéfices individuels et collectifs (réduction consommation de papier, achat publics...)																																														
		e) Animer un groupe interne d'agents																																														
		f) Diagnostiquer les pratiques et produits générant des déchets lors des réunions, évènementiels.																																														
		g) Créer une charte de prévention pour les évènements organisés sur les communes, et proposer des outils (ecocup, bac de collecte, affiche de prévention...)																																														
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'agents sensibilisés Nombre de formation réalisée																																															
<b>Calendrier</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a)</td> <td style="background-color: #0070c0;"></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #0070c0;"></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>b)</td> <td></td> <td style="background-color: #0070c0;"></td> </tr> <tr> <td>c)</td> <td style="background-color: #0070c0;"></td> <td style="background-color: #0070c0;"></td> <td style="background-color: #0070c0;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>d)</td> <td style="background-color: #0070c0;"></td> </tr> <tr> <td>e) et f)</td> <td style="background-color: #0070c0;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>							2023	2024	2025	2026	2027	2028	a)							b)							c)							d)							e) et f)						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028																																										
a)																																																
b)																																																
c)																																																
d)																																																
e) et f)																																																

<b>Axe 2 :</b>	<b>Communication et sensibilisation</b>						
<b>Fiche n°1</b>	<b>Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets</b>						
<b>Gisement impacté</b>	Tous les flux						
<b>Public cible</b>	Le grand public						
<b>Objectif général</b>	La communication et la sensibilisation sont une étape incontournable dans la réduction des déchets, car elles permettent d'apporter des connaissances au grand public sur la gestion des déchets et ses différents impacts, pour les motiver à agir.						
<b>Contexte</b>	Sur le territoire il y a peu de communication de manière générale auprès des habitants.						
	<b>Descriptif de l'action</b>				<b>Partenaires potentiels</b>		
	a) Créer une page internet de la prévention sur le site communautaire et l'actualiser.						
	b) Créer des guides de la prévention, sur différentes actions de prévention ou s'appuyer sur les guides nationaux ou régionaux (compostage, jardinage au naturel, achat responsable, textile ...)				ADEME, Région Nouvelle Aquitaine		
	c) Réalisation d'animations grand public lors d'évènement locaux, ou durant des événements nationaux (Semaine "Tous au compost", "Semaine Européenne de Réduction des Déchets" ...).				Maitre composteur, Association		
	d) Réalisation d'animations en pied d'immeuble.				Bailleurs, syndicats		
	e) Sensibiliser les nouveaux habitants avec un kit /pochette réduction des déchets et consignes de tri.				Mairie		
	f) Organiser des défis "foyers témoins".						
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'actions (ateliers, stands, défis.) par an						
	Nombre de participants par ateliers par an						
	Réalisation du défi famille zéro déchet						
	Réalisation des outils de communication						
<b>Calendrier</b>		2023	2024	2025	2026	2027	2028
	a) c)						
	b) d)						
	e) f)						

Axe 3	Réduire et gérer à la source les biodéchets et les déchets verts	
Fiche n°1	Amplifier et généraliser la pratique du compostage	
Gisement impacté	Biodéchets, déchets verts	
Public cible	Les particuliers, les professionnels, les scolaires	
Objectif général	Proposer une solution à tous les habitants pour leurs biodéchets et améliorer leur pratique.	
Contexte	La vente de composteurs à tarif préférentiels est proposée aux particuliers depuis 2005. Depuis 2022 en plus des composteurs plastiques il est proposé des composteurs bois, et des lombricomposteurs. Des animations avec un maitre composteur ont également eu lieu sur le territoire. La pratique doit encore être renforcée.	
	Descriptif de l'action	Partenaires potentiels
Pour les particuliers	a) Continuer de proposer différents types équipements à un tarif préférentiel.	
	b) Développer le compostage en pied d'immeuble ou le compostage partagé : Définir le dispositif d'accompagnement, communiquer sur la démarche auprès des bailleurs, syndic.	Bailleurs, syndic, maitre composteur
	c) Animation de stand pour promouvoir ces pratiques	
	d) Faciliter le bon usage des composteurs/lombricomposteurs en proposant des formations aux habitants sur les techniques et les bons gestes à avoir.	Maitre composteur / Association
	e) Diffuser et améliorer le guide du compostage	
	f) Créer du lien et favoriser les bonnes pratiques en créant un réseau de guides composteurs.	Association Réseau Compost Citoyen
	g) Réaliser une enquête sur les pratiques pour mieux cibler les freins et les demandes	
Pour les administrations	h) Installer des sites de compostage dans les lieux publics (cimetière, mairie...)	
Pour les écoles	i) Installer des composteurs dans les écoles pour sensibiliser les plus jeune et qu'ils diffusent les bonnes pratiques	Maitre composteur, animateurs
	j) Créer une offre adaptée au compostage pédagogique en milieu scolaire	
Pour les professionnels	k) Informer les pros sur leurs obligations réglementaires sur les biodéchets	Service emploi et économie
	l) Contraindre les pros via la redevance spéciale	
	m) Accompagner les pros dans leurs changements de pratique	

<b>Indicateurs</b>	<p>Nombre de matériels vendus</p> <p>Nombre de site de compostage partagé mis en place</p> <p>Nombre d'animations</p> <p>Nombre de formation</p>																																																	
<b>Calendrier</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a) à e)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>f)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>g)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>h) et i)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>j)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>k) l) m)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2023	2024	2025	2026	2027	2028	a) à e)							f)							g)							h) et i)							j)							k) l) m)						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028																																												
a) à e)																																																		
f)																																																		
g)																																																		
h) et i)																																																		
j)																																																		
k) l) m)																																																		

Axe 3		Réduire et gérer à la source les biodéchets et les déchets verts					
<b>Fiche n°2</b>	<b>Gestion de proximité des déchets verts</b>						
<b>Gisement impacté</b>	Branchages, feuilles, tontes de pelouse						
<b>Public cible</b>	Les particuliers						
<b>Objectif général</b>	Favoriser la gestion de proximité des déchets verts pour diminuer le flux d'apport en déchetterie						
<b>Contexte</b>	Les déchets verts représentent le flux le plus important déposé en déchetterie avec 198 kh/hab/an. Des alternatives existent qui permettent aux particuliers de diminuer leur production de déchets verts et de les gérer sur leur parcelle.						
	<b>Descriptif de l'action</b>	<b>Partenaires potentiels</b>					
	a) Élaboration des outils de communication sur les bonnes pratiques alternatives (paillage, mulching...)	Maitre composteur					
	b) Aménagement d'un espace d'information en déchetterie (panneaux d'information, mise en scène utilisation du mulch et du broyat)	Maitre composteur					
	c) Animation grand public pour promouvoir ces pratiques avec démonstrations de matériels.	Service des espaces verts des communes					
	d) Création de partenariats avec les professionnels (jardinerie/paysagistes)	Jardinerie, associations					
	e) Proposer un service de broyage aux particuliers	Service des espaces verts des communes					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de guides						
	Nombre d'animations						
	Tonnages de déchets verts en déchetterie						
<b>Calendrier</b>		2023	2024	2025	2026	2027	2028
	a) et c)						
	b)						
	c) et e)						

<b>Axe 4</b>	<b>Réemploi, réparation, réutilisation</b>																																	
<b>Fiche n°1</b>	<b>Création d'une recyclerie sur le territoire</b>																																	
<b>Gisement impacté</b>	Encombrants, bois, ferraille, Filières DEEE, ASL, et ABJ Thermique																																	
<b>Public cible</b>	Tous les publics																																	
<b>Objectif général</b>	Créer une structure pérenne sur le territoire																																	
<b>Contexte</b>	Une étude sur l'implantation d'une recyclerie a été menée par un BE en 2021/2022. Cette étude a permis d'identifier deux lieux et de confirmer le besoin de cette structure de la part des habitants et du flux impacté. LA CCJEB souhaite que le projet soit porté par une structure indépendante.																																	
	<b>Descriptif de l'action</b>					<b>Partenaires potentiels</b>																												
	a) Restructuration du bâtiment identifié					Service technique																												
	b) Lancement d'un AMI pour le choix du porteur de projet					Association locale																												
	c) Inauguration de la recyclerie																																	
<b>Indicateur</b>	Mise en œuvre de la recyclerie																																	
<b>Calendrier</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a)</td> <td style="background-color: #0070c0;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>b)</td> <td style="background-color: #0070c0;"></td> <td style="background-color: #0070c0;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>c)</td> <td></td> <td style="background-color: #0070c0;"></td> <td style="background-color: #0070c0;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>							2023	2024	2025	2026	2027	2028	a)							b)							c)						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028																												
a)																																		
b)																																		
c)																																		

<b>Axe 4</b>	<b>Réemploi, réparation, réutilisation</b>						
<b>Fiche n°2</b>	<b>Développer le don, la revente , la réparation</b>						
<b>Public cible</b>	Le grand public						
<b>Objectif général</b>	Faire connaître les acteurs locaux						
<b>Contexte :</b>	Des associations et entreprises sur le territoire sont actives sur ce thème, dons et réparations. Ces structures ne sont pas connues de tous.						
	<b>Descriptif de l'action</b>				<b>Partenaires potentiels</b>		
	a) Promouvoir les manifestations et associations/entreprises présentes sur le territoire œuvrant dans le don, la réparation... Création d'un annuaire et l'actualiser chaque année.				Associations/ entreprises		
	b) Créer un évènement festif autour du réemploi.				Associations/ entreprises		
	c) Développer des filières de dons entre les particuliers et les commerçants (réutilisation des cartons, palettes...)				Commerçants		
	d) Mise en place de benne réemploi sur les déchetteries pour un partenariat avec la recyclerie						
<b>Indicateurs</b>	Création de l'annuaire						
	Nombre de manifestations						
<b>Calendrier</b>		2023	2024	2025	2026	2027	2028
	a)						
	b)						
	c)						

Axe 5	Développer de nouvelles filières						
Fiche n°1	Créer et développer des nouvelles filières de recyclage						
Gisement impacté	Encombrants, OMR, filières Eco-organismes						
Public cible	Le grand public						
Objectif général	Développer ou accentuer les filières permettant d'éviter l'enfouissement et l'incinération des déchets, limiter la nocivité.						
Contexte	Plusieurs filières sont développés sur les déchetteries (DMS, bornes vêtement...) sur le territoire, mais le flux enfouissement représente plus de 25% des flux traités en déchetterie.						
	Descriptif de l'action	Partenaires potentiels					
	a) Caractériser les bennes encombrants pour définir les priorités des flux à traiter.	Bureau d'étude					
	b) Étendre la filière textile (densification des points de collecte)	Le relai, la friperie					
	c) Faire connaître la filière DMS : organiser des actions de communication avec l'éco-organisme. "journée vide ton garage"	Eco-DDS					
	d) Développer les nouvelles filières des éco-organismes (Articles Sport Loisirs, Bricolage et Jardins Thermiques) organiser des actions de communication auprès les commerces	Eco-organismes					
	d) Créer une filière pour les huisseries	Acteurs du réemploi					
	e) Créer une filière polystyrène	Acteurs du réemploi					
	f) Créer une zone de dons pour les palettes/ cartons en déchetterie						
	g) Développer les bornes en apport volontaire pour les biodéchets	Prestataire de collecte					
Indicateurs	Tonnage benne encombrants						
	Tonnage des OMR						
	Création de nouvelles filières						
Calendrier							
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
	a)						
	b)						
	c)						
	d)						
	e) et f)						
g)							

Axe 6	Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets						
Fiche n°1	Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets						
Gisement impacté	OMR, déchets de déchetterie (encombrants, bois, cartons...)						
Public cible	Les professionnels						
Objectif général	Impliquer les professionnels pour qu'ils réduisent leurs déchets.						
Contexte	Le territoire est pourvu de nombreuses entreprises (plus de 3000) et d'artisans. Les zones d'activités sont génératrices de nombreux déchets. Les professionnels sont autorisés à déposer gratuitement sur une de nos déchetteries.						
	Descriptif de l'action					Partenaires potentiels	
	a) Sensibiliser les professionnels à la prévention des déchets.					Service développement économique	
	b) Les contraintes financièrement pour les inciter à réduire leurs déchets, forfait pour dépôt en déchetterie						
	b) Accompagner les restaurateurs, traiteurs et tout gros producteurs de déchets alimentaires sur la loi biodéchets.						
	c) Familiariser les professionnels de la petite enfance aux couches lavables.					Association	
	d) Inciter les restaurateurs à proposer les doggy bags à leurs clientèles.						
	e) Organiser des rencontres entre entreprises sur la réduction des déchets et l'économie circulaire.						
	f) Organiser un défi entreprises zéro déchet (autodiagnostic, réduction des déchets) via une expérimentation sur certains secteurs d'activités.					Service développement économique	
Indicateurs	Nombre d'entreprises touchées						
	Nombre de restaurants participants à l'opération						
Calendrier		2023	2024	2025	2026	2027	2028
	a)						
	b)						
	c)						
	d)						
	e)						
	f)						

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 16/12/2022 

ID : 033-243301165-20221213-2022\_7\_9-DE



**Communauté de Communes Jalle Eau Bourde**  
**2 Avenue du Baron Haussmann**  
**33610 CESTAS**

[www.jalleeaubourde.fr](http://www.jalleeaubourde.fr)

[dechets@jalleeaubourde.fr](mailto:dechets@jalleeaubourde.fr)